

ADM-125-2026

TRAVAUX PUBLICS

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
Rue Louis Alphonse POITEVIN

Michel RONFARD, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu les dispositions du Code de la Route,
Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,
Vu la demande présentée par la société LABINFRA-71150 FONTAINES pour le compte du Grand Chalon – 23 avenue Georges Pompidou – 71106 CHALON-SUR-SAONE, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de sondage de chaussées par carottage rue Louis Alphonse Poitevin,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier, rue Louis Alphonse POITEVIN,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 29 juin 2026 à 08h00 jusqu'au vendredi 17 juillet 2026 inclus, pour la réalisation des travaux prévus, rue Louis Alphonse POITEVIN :

- La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h
- Un empiètement sur la chaussée sera nécessaire,

Article 2 : La pose, le maintien ou de le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par la société LABINFRA, chargée des travaux, de jour comme de nuit, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 12 juin 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 11 6 JUIN 2026
Le Maire
Michel RONFARD

